

Conditions générales de vente

1. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les produits et services vendus par **IDMA Conseil** à une entreprise cliente. Cette dernière reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et accepte de s'y soumettre dans ses relations avec le vendeur. Ces conditions s'appliquent sans restriction à toutes les opérations commerciales conclues par **IDMA Conseil**, sauf clause particulière signée par les deux parties. **Toute commande équivaut à une acceptation des présentes conditions générales de vente**.

2. COMMANDE

Toute commande est ferme et définitive dès réception d'un devis accepté ou d'un bon/bulletin de commande par courrier ou fax accompagné de son règlement intégral (sauf en cas de livraison contre remboursement).

3. DISPONIBILITÉ - DÉLAIS DE LIVRAISON - ANNULATION.

Les commandes doivent être passées par des sociétés, administrations, GIE, professions libérales.

Toute commande doit mentionner le lieu de livraison et le lieu de facturation. Il n'y a pas de minimum de commande.

Les bons de commande des Administrations et des Grands comptes sont acceptés.

En cas de vente par correspondance et dès réception de la commande accompagnée de son règlement, le client sera averti du délai approximatif de livraison dans un délai maximum de 8 jours. Si ce dernier se révélait supérieur à deux semaines, le client aura alors la faculté d'annuler sa commande, par tout moyen, dans un délai de 48h après réception du message et les sommes éventuellement versées lui seront restituées intégralement. NB: La vente étant réservée aux entreprises, le délai de rétractation lié à la vente par correspondance aux particuliers ne s'applique pas.

4. PRIX ET TVA

Les prix indiqués ne constituent pas une offre mais sont donnés à titre indicatif. Ces prix s'entendent hors frais de transport et assurances éventuels. Ils sont modifiables sans préavis (sauf en cas de devis en cours de validité ou de moins de 30 jours) jusqu'à la date de réception de la commande accompagné de l'intégralité du règlement en cas de vente par correspondance (sauf en cas de livraison contre remboursement). Sauf exception, il s'agit d'un tarif de cession de licence(s).

5. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DE RISQUE

Les marchandises vendues demeurent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêt.

Toutefois le transfert de risque s'effectuant au moment de la livraison, l'acheteur s'engage à apporter tous les soins nécessaires à la garde et à la conservation des produits ainsi qu'à souscrire toute assurance utile. De plus, l'acheteur s'engage également à ne pas revendre les biens concernés avant leur paiement intégral. Enfin, le client s'engage à nous avertir immédiatement de toute saisie qui pourrait être pratiquée pour le compte d'un tiers. En cas de vente par correspondance, le transfert de propriété s'effectuant au départ de l'entreprise, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'entreprise cliente, c'est donc à cette dernière de les vérifier et de se retourner, le cas échéant, contre le transporteur.

6. GARANTIE et SUPPORT

Pour les produits signalés "Essai sans risque": Si le produit ne vous convenait pas pour une raison quelconque, vous pourriez nous le retourner (en état d'origine bien sûr, en port payé, et avec preuve de livraison -accusé de réception) dans les 10 jours suivant sa réception, pour un remboursement intégral (sauf frais d'expédition et éventuels frais de contre remboursement).

Cette garantie "essai sans risque" ne s'applique que sur les commandes initiales et unitaires de produits, hors licence spéciale, échange, mise à jour et offre promotionnelle.

7. REGLEMENT.

Le paiement des factures s'effectue, sauf conditions particulières, à 30 jours fin de mois (pour les professionnels) et sans escompte, à la commande en cas de vente à distance. Ne constitue pas un paiement la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre).

Le défaut de paiement total ou partiel entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'allocation à IDMA Conseil de dommages et intérêts forfaitaires de 10% du montant avec un minimum de 100 €. Les intérêts moratoires seront dus en sus au taux contractuel de 1% par mois de retard ou au maximum au taux légal de l'usure en vigueur, si ce dernier était inférieur. En cas de paiement partiel, celui-ci s'imputera d'abord sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les moins anciennes. De plus, dans l'attente de l'apurement de la dette du client, IDMA Conseil pourra refuser toute nouvelle commande. Enfin, après un premier incident de paiement et même si ce dernier a été entièrement réglé, IDMA Conseil se réserve le droit, pour les commandes futures, d'exiger le paiement intégral, par virement bancaire ou postal, au plus tard le jour de la livraison.

8. PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES LOGICIELS

Les logiciels que nous proposons demeurent la propriété des fabricants. Seule une ou plusieurs licences d'utilisation ont été accordées. L'utilisateur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en page, les communiquer ou les prêter même à titre gratuit, ni les reproduire sauf à des fins de sauvegarde. Le client maintiendra, en bon état, les mentions de propriété portées sur les programmes, le manuel d'emploi et veillera au respect de la confidentialité des logiciels. L'acheteur s'interdira de modifier, de quelque manière que ce soit, nos produits. Il se défendra de les contrefaire, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit.

Nos éventuels clients intermédiaires entre notre entreprise et d'autres utilisateurs, sont tenus d'inclure dans leurs conditions de vente le paragraphe cidessus ou un texte ayant la même portée.

Pour les entreprises, il est rappelé que la déductibilité de la TVA est subordonnée, en principe, à l'utilisation exclusive des matériels et logiciels à des professionnels.

9. LIVRAISON DES PRODUITS.

La livraison est effectuée au service "réception" ou "accueil" de l'entreprise destinataire. Il appartient au destinataire de prendre possession de son produit dans sa société. La responsabilité d'IDMA Conseil ne saura en aucun cas être engagée en cas de disparition du produit après la livraison dans l'entreprise.

En cas de rupture de stock exceptionnelle, nous vous contacterons rapidement pour trouver une solution ensemble, et vous éviter ainsi une perturbation.

10. SPECIFICATIONS TECHNIQUES.

Malgré le soin apporté à la réalisation des documents, les caractéristiques techniques mentionnées dans nos publicités n'ont qu'une valeur indicative.

11. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Malgré les précautions prises par IDMA Conseil pour éviter ce type de problème, celle-ci ne saurait être tenue pour responsable dans les cas suivants :

- Dégradations survenues par l'introduction d'un virus, par quel que moyen que ce soit, sur l'ordinateur de l'acheteur,
- Conséquences financières liées à une mauvaise manipulation d'un logiciel.